



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département d'INDRE-ET-LOIRE  
Arrondissement de TOURS  
Canton de VOUVRAY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 3 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 3 juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 27 mai 2025, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Christian DRUELLE, Christine BERENGUER, Liliane DALONNEAU, Laetitia DIFRAYA, Gilberte BAUMANN, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Olivia ETIENNE, David GUIOT, Stéphanie AK, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoir : 7

Jean-Michel BIZET a donné pouvoir à Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR a donné pouvoir à Christian DRUELLE, Ajete DESLIS a donné pouvoir à Gilberte BAUMANN, Françoise RICHARD a donné pouvoir à Liliane DALONNEAU, Véronique VEAU a donné pouvoir à David GUIOT, David MILLARD a donné pouvoir à Stéphanie AK, Marc PIGEON a donné pouvoir à Patrick DELETANG.

Absents non représentés : 4

Jean-François TRAINSON, Philippe BARROUX, Floriane MARINA, Damien COCHARD.

Votants : 23

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Christine BERENGUER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

**Délibération n° 2025-29  
Création d'un emploi non-permanent**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Code Général de la fonction Publique autorise le recrutement, sur des emplois non permanents, d'agents contractuels.

Aussi, en raison des tâches à effectuer au sein de la commune, il convient de procéder à la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

**Service technique :**

Afin de renforcer le service des espaces verts, très sollicité sur la période de mai à août, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un adjoint technique, chargé des espaces verts.

- 1 poste d'Adjoint technique à temps complet

Un poste sera ouvert du 05 mai 2025 au 14 août 2025, en vertu des dispositions de l'article L.332-23.1 « *accroissement temporaire d'activité* » du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 367.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- AUTORISE la création et l'ouverture du poste précité ci-dessus.
- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget.

**ADOpte A 22 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Patrick ETEsse).**

La Secrétaire de séance,

Christine BERENGUER.



Pour extrait certifié conforme,  
Chanceaux-sur-Loisite, le 3 juin 2025,

Le Maire,

Christian DRUELLE.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.*